

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 9 octobre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 octobre 2019

2019 DAC 316 Subvention à titre exceptionnel (5.000 euros) au Comité Professionnel des Galeries d'Art.

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 17 septembre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à la galerie Comité Professionnel des Galeries d'Art ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : La subvention à titre exceptionnel attribuée à l'association Comité Professionnel des Galeries d'Art au titre de l'année 2019 est fixée à 5.000 euros. 193741 ; 2019-09643.

Article 2 : La dépense correspondante, soit 5.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2019 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO